

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 24 février 2026 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS.

PRÉSENTS : Mr Didier ROUCHOUSE, Président, Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Brigitte BEST, Mr Gérard CELLE, Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.

EXCUSÉE : Mme Noëlle BERTHASSON

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Adeline BRUN ayant donné pouvoir à Ghislaine BERGER

ABSENTS : Mme Karine PAULET, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Laëtitia SABATIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne PICHON KELLY

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget CCAS
Délibération n°2026_03_01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 123-8 du code de l'action sociale et des familles disposant que les règles régissant la comptabilité ces communes sont applicables aux CCAS,

Monsieur le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

La collectivité a adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'administration est amené à délibérer sur le Compte Financier Unique 2025.

Le CFU du budget annexe du CCAS fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Recettes	+ 133 179.00 €	+ 726.54 €	+ 133 905.54 €
Dépenses	+ 132 654.55 €	+ 0.00 €	+ 132 654.55 €
Résultat de l'exercice	+ 524.45 €	+ 726.54 €	+ 1 250.99 €
Résultat antérieur reporté	+ 379.92 €	+ 9 833.67 €	+ 10 213.59 €
Résultat de clôture	+ 904.37 €	+ 10 560.21 €	+ 11 464.58 €

AR Prefecture043-264302035-20260303-CCAS2026_03_01-DE
Reçu le 10/03/2026

Les documents budgétaires sont à disposition des membres du conseil d'administration auprès du service finances.

Toutes explications entendues, le Conseil d'administration, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS.

Membres en exercice	17
Présents	12
Représentés	1
Votants	11

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	11

*Pour copie conforme
Le 03 mars 2026*

*Le Président du CCAS,
M. Didier ROUCHOUSE*



Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le

10 MARS 2026

10 MARS 2026